



QU'EST CE QUE L'OFFRE B2B ?

Afin de pouvoir diffuser le contenu Eleven Pro League publiquement dans un établissement, il sera dès le début de saison 2022/23 (Vendredi 22 Juillet 2022) nécessaire pour tous les professionnels de l'Horeca de posséder une licence à cet effet.

Ce pourquoi, Eleven lance une offre commerciale qui permettra à tous les professionnels de l'Horeca qui prévoient de diffuser les chaînes d'Eleven dans leur établissement de souscrire à cette licence B2B obligatoire. La redevance due pour cette licence sera quant-à-elle basée sur la superficie (m2) de l'établissement concerné par cette licence.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT PAR LA LICENCE ?

Une fois souscrite, la licence accorde tout d'abord le droit de diffuser les chaînes Eleven publiquement dans l'établissement concerné par la licence. Pour rappel cette licence est obligatoire pour toute diffusion publique réalisée dans un établissement Horeca.

Les professionnels de l'Horeca licenciés auront aussi accès à des services numériques complémentaires afin de les aider dans la promotion de leur établissement ou des événements qui y seront organisés.

Tout d'abord, les détenteurs d'une licence auront accès à une application dénommée Footbar. Cette application sera une plateforme qui permettra la mise en avant, grâce à un système de localisation, un accès dynamique au calendrier des différents championnats et des pages de présentations personnalisées de tous les bars et restaurants qui détiennent une licence et diffusent les chaînes Eleven sports.

Cette application sera personnalisable par les professionnels de l'Horeca afin de pouvoir communiquer avec l'ensemble des consommateurs en fonction des actions (soirée à thème, happy hour ou autres) ou diffusion spécifiques qui souhaitent réaliser. Les consommateurs eux pourront accéder gratuitement à cette application via Play store d'Android & l'app store de Apple.

EN QUOI L'APP FOOTBAR VA-T-ELLE M'AIDER À FAIRE LA PROMOTION DE MON ÉTABLISSEMENT ?

Grâce à cette application gratuite, tous les fans pourront savoir à l'avance quel contenu sera diffusé par chacun des établissements participants. En outre, vous pourrez faire de la publicité pour votre établissement par l'intermédiaire de l'application, en annonçant par exemple que vous proposerez un happy hour avant un match donné.

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS À RECEVOIR LE SIGNAL DES CHAINES ELEVEN ?

En cas de problème avec le signal audiovisuel de la chaîne, veuillez contacter le fournisseur auquel vous avez souscrit à votre option Sport. La licence est indépendante des options sports vendues sur le marché. La licence accorde uniquement le droit de diffuser le contenu publiquement dans un espace commercial.

JE VOUDRAIS SOUSCRIRE À UNE OFFRE SPORTS SANS LES CHAÎNES ELEVEN, EST-CE POSSIBLE ?

Vous pouvez bien entendu souscrire à toutes les offres de sports existantes sur le marché.

Cependant, dans le cas où l'offre de sport contient les chaînes Eleven Sports, la licence Eleven sports est obligatoire en cas de diffusion publique.

Pour une utilisation privée dans votre domicile, cette licence supplémentaire n'est pas requise.



QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE SOUSCRIS PAS A LA LICENCE ?

Si vous ne payez pas (ou payez en retard), vous ne pouvez pas diffuser les chaînes Eleven au public dans votre établissement. Si vous diffusez les chaînes Eleven au public sans licence, vous violez les droits d'Eleven Sports et de 12th Player. Eleven Sports et 12th Player ont alors entre autres le droit de réclamer des dommages et intérêts et/ou de résilier la licence. Des contrôles peuvent être organisés dans les établissements bars et restaurants en Belgique afin de s'assurer du respect de cette Licence en cas de diffusion et d'utilisation publique du contenu Eleven Sports.

COMMENT LE MONTANT DE LA REDEVANCE EST-IL ÉTABLI ?

Le montant de la redevance lié à cette licence dont vous devrez vous acquitter sera établie sur base de la surface (en m²) de votre établissement. Vous trouverez un aperçu de ces tarifs sur le site internet.

POURQUOI EST-IL INDISPENSABLE QUE JE SOUSCRIVE À CETTE LICENCE ?

Le contenu Eleven Sports est couvert par le droit d'auteur et de production qui régit en Belgique. Une utilisation à des fins commerciales de ce contenu par une personne ou un organisme autre que Eleven Sports est donc interdite. La licence permet ainsi à chaque personnes de se voir accorder le droit d'utiliser le contenu Eleven Sports pour une diffusion publique à des fins commerciaux.

En cas de diffusion publique sans licence, Eleven se voit le droit de prendre des mesures juridiques, y compris de réclamer une indemnisation, la résiliation de la licence et/ou l'arrêt de la diffusion du contenu Eleven Sports .

Vous trouverez ci-après toutes les informations concernant le catalogue de contenu de Eleven ainsi que la procédure à suivre pour souscrire à la licence B2B. <https://b2b.elevensports.be>

SI JE RÉSILIE MON ABONNEMENT SPORTS AUPRÈS DE MON OPÉRATEUR, ELEVEN METTRA-T-IL AUTOMATIQUÉMENT UN TERME AU PAIEMENT DE MA REDEVANCE ÉGALEMENT ?

L'abonnement aux options sports et la souscription à la licence B2B sont indépendant l'un de l'autre.

En cas d'arrêt pour une quelconque raison de l'un de vos abonnements sports, vous devrez faire les démarches nécessaires pour également arrêter votre licence.

La licence Eleven est une licence mensuelle ou annuelle automatiquement renouvelée. Pour arrêter sa souscription, la demande d'arrêt doit être introduite sur la plateforme <https://b2b.elevensports.be> via le compte que vous aurez créé. Et cela 5 jours avant le renouvellement mensuel automatique de votre licence.